



DELIBERATIONS

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 05 JUILLET 2023 :

0. Approbation du procès-verbal du bureau du (06/04/2023)

1. Affaires administratives et financières

- 1-1 Régularisation délibération du 16 Juin 2022 – Sortie de véhicule
- 1-2 Autorisation de signer les avenants aux marchés de travaux du CIS CHERBOURG Ouest
- 1-3 Autorisation de signer les avenants aux marchés de fourniture d'habillement
- 1-4 Autorisation de signer le marché de fourniture de vestiaires pour le SDIS de la Manche
- 1-5 Attribution d'une carte d'achat public au Chef du Groupement des Territoires
- 1-6 Sortie d'éléments d'actif par mise à la réforme
- 1-7 Sortie de véhicule accidenté BA-390-QL par cession

2. Ressources humaines

- 2-1 Contrats d'apprentissage communication et informatique et transmission
- 2-2 Recrutement chargé de communication

3. Patrimoine

- 3-1 Poste de secours du Mont-Saint-Michel : étude sur le principe d'une mutualisation avec une caserne de gendarmerie
- 3-2 CIS de SOURDEVAL : régularisation administrative sur l'occupation des logements situés au-dessus du centre d'incendie et de secours.

Le présent recueil est mis à la disposition du public en ligne sur le site SDIS50.fr à compter du 15 Juillet 2023.

Je soussigné Franck ESNOUF, Président du conseil d'administration, certifie exacte la liste des actes, ainsi que la date de publication indiquée ci-dessus.

Fait à SAINT-LO, le 05/07/2023

Le Président du Conseil d'administration du service
départemental d'incendie et secours

Franck ESNOUF

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA MANCHE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le 5 juillet 2023 à 15 heures, à la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours, 1238 Rue du Vieux Candol à SAINT-LÔ, sous la présidence de Monsieur Franck ESNOUF, Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Date de la convocation : 26 juin 2023

Etaient présents : Mme NOUVEL, Mme GRASSET, M. LELONG

Assistaient également : CGL SORIEUL, LCL LURTON, M. MACE.

Etait excusée : Mme CASTELEIN

Secrétaire de séance : Mme GRASSET

RAPPORT N° 1-1

Objet : Régularisation délibération du 16 Juin 2022 – Sortie de véhicule

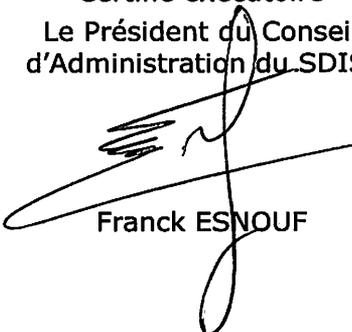
Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport de présentation adressé à chaque membre du bureau du conseil d'administration ;

Le bureau du conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Président du conseil d'administration à régulariser la délibération du 16 Juin 2022 et annule la cession de ce bien immatriculé AB-537-HC.

Certifié exécutoire
Le Président du Conseil
d'Administration du SDIS,


Franck ESNOUF

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA MANCHE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le 5 juillet 2023 à 15 heures, à la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours, 1238 Rue du Vieux Candol à SAINT-LÔ, sous la présidence de Monsieur Franck ESNOUF, Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Date de la convocation : 26 juin 2023

Etaient présents : Mme NOUVEL, Mme GRASSET, M. LELONG

Assistaient également : CGL SORIEUL, LCL LURTON, M. MACE.

Etait excusée : Mme CASTELEIN

Secrétaire de séance : Mme GRASSET

RAPPORT N° 1-2

Objet : Construction du centre d'incendie et de secours de CHERBOURG OUEST - EQUEURDEVILLE – Avenants aux marchés de travaux.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu le procès-verbal et les décisions prises par la commission d'appel d'offres lors de sa séance du mercredi 4 juillet 2023 ;

Vu le rapport de présentation remis à chaque membre du bureau du conseil d'administration ;

Le bureau du conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité :

• **VALIDE** les travaux modificatifs détaillés au rapport ci-annexé avec pour conséquence les incidences financières en € HT pour chaque lot, rappelées ci-dessous :

Lot n°1 : Voirie Réseau du bâtiment – Entreprise MASTELLOTTO

- Moins-value géotextile	- 9 093.50 € HT
- Plus-value terrassement, purge, 0/31.5, reprofilage remise	+ 15 075.00 € HT
- Plus-value merlon voisin	+ 2 432.00 € HT
Montant total HT	+ 8 413.50 € HT
Variation	+ 1.35 %

Lot n°2 : Gros œuvre – Entreprise FAUTRAT BTP

- Plus-value terrassement, purge, 0/31.5, reprofilage remise	+ 2 700.00 € HT
Montant total HT	+ 2 700.00 € HT
Variation	+ 6.46 %

Lot n°3 : Franchisés – Entreprise SMAC

- Plus-value 1 ^{er} étage	+ 1 520.00 € HT
Montant total HT	+ 1 520.00 € HT
Variation	+ 1.16 %

Accusé de réception en préfecture
050-28509014-20230705-DE-12-BUR-BE
Date de réception en préfecture : 03/07/2023

Lot n°9 : Menuiseries extérieures – Entreprise LEMASSON

- Plus-value 1 ^{er} étage		+ 3 630.00 € HT
	Montant total HT	+ 3 630.00 € HT
	Variation	+ 2.03 %

Lot n°10 : Menuiseries bois – Entreprise LEFER

- Plus-value 1 ^{er} étage		+ 11 996.84 € HT
- Moins-value isolation plancher + platelage bois		- 11 786.22 € HT
	Montant total HT	+ 210.62 € HT
	Variation	+ 0.11 %

Lot n°11 : Plâtrerie – Entreprise MARC

- Plus-value 1 ^{er} étage		+ 40 674.97 € HT
	Montant total HT	+ 40 674.97 € HT
	Variation	+ 15.81 %

Lot n°12 : Revêtements de sols – Entreprise LEDUC

- Plus-value 1 ^{er} étage		+ 12 689.49 € HT
	Montant total HT	+ 12 689.49 € HT
	Variation	+ 5.45 %

Lot n°13 : Peinture – Entreprise LEFEVRE

- Plus-value 1 ^{er} étage		+ 8 598.14 € HT
	Montant total HT	+ 8 598.14 € HT
	Variation	+ 8.78 %

Lot n°14 : Faux plafonds – Entreprise G'PLAF

- Moins-value RDC		- 386.75 € HT
- Plus-value 1 ^{er} étage		+ 7 482.65 € HT
	Montant total HT	+ 7 095.90 € HT
	Variation	+ 4.99 %

Lot n°15 : Electricité – courants forts et faibles – Entreprise SELCA

- Plus-value 1 ^{er} étage		+ 18 578.54 € HT
	Montant total HT	+ 18 578.54 € HT
	Variation	+ 11.22 %

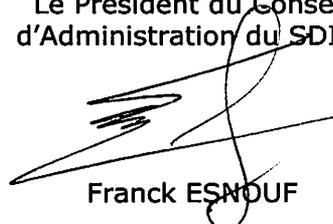
Lot n°16 : Chauffage – ventilation - plomberie – Entreprise TABARIN & ENTZMANN

- Plus-value 1 ^{er} étage		+ 37 847.23 € HT
	Montant total HT	+ 37 847.23 € HT
	Variation	+ 6.63 %

- **AUTORISE** le représentant du conseil départemental, conformément à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage, à signer les avenants correspondants.

Accusé de réception en préfecture
050-285000014-20230705-DEL-1-2-BUR-DE
Date de télétransmission : 13/07/2023
Date de réception préfecture : 13/07/2023

Certifié exécutoire
Le Président du Conseil
d'Administration du SDIS,



Franck ESNOUF

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA MANCHE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le 5 juillet 2023 à 15 heures, à la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours, 1238 Rue du Vieux Candol à SAINT-LÔ, sous la présidence de Monsieur Franck ESNOUF, Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Date de la convocation : 26 juin 2023

Etaient présents : Mme NOUVEL, Mme GRASSET, M. LELONG

Assistaient également : CGL SORIEUL, LCL LURTON, M. MACE.

Était excusée : Mme CASTELEIN

Secrétaire de séance : Mme GRASSET

RAPPORT N° 1-3

Objet : Marché de fourniture d'habillement pour l'activité des sapeurs-pompiers des Services Départementaux d'Incendie et de Secours du Grand Ouest – Avenants aux marchés.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu le procès-verbal et les décisions prises par la commission d'appel d'offres lors de sa séance du mardi 4 juillet 2023,

Vu le rapport de présentation remis à chaque membre du bureau du conseil d'administration,

Le bureau du conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

● **AUTORISE** Monsieur le Président du conseil d'administration à signer les avenants détaillés ci-dessous :

Lot n°1 : Fourniture de polos de type C – manche courte – Entreprise EUROPA KIMACHE

- Montant maximum initial du SDIS 53 : 46 000.00 € HT
- Montant maximum modifié : 100 000.00 € HT
- Montant maximum initial du SDIS 85 : 100 000.00 € HT
- Montant maximum modifié : 120 000.00 € HT
- Montant maximum initial pour tous les SDIS membres du groupement de commande : 1 033 100.00 € HT
- Montant de l'avenant : 74 000.00 € HT représentant une augmentation de 7.16 %
- Nouveau montant maximum total pour tous les SDIS membres du groupement de commande : 1 107 100.00 € HT

Lot n°2 : Fourniture de polos de type C – manche longues – Entreprise EUROPA KIMACHE

- Montant maximum initial du SDIS 53 : 46 400.00 € HT
- Montant maximum modifié : 80 000.00 € HT
- Montant maximum initial du SDIS 85 : 84 000.00 € HT
- Montant maximum modifié : 120 000.00 € HT

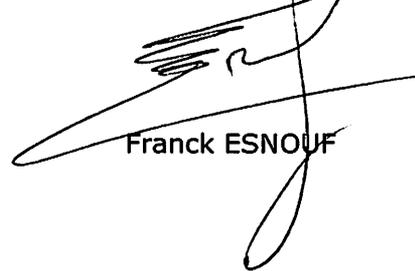
Accusé de réception en préfecture
050-28500014-20230705-DEL-1-3-BUR-DE
Date de télétransmission : 13/07/2023
Date de réception préfecture : 13/07/2023

- Montant maximum initial pour tous les SDIS membres du groupement de commande : 755 200.00 € HT
- Montant de l'avenant : 69 600.00 € HT représentant une augmentation de 9.22 %
- Nouveau montant maximum total pour tous les SDIS membres du groupement de commande : 824 000.00 € HT

Lot n°3 : Fourniture de pull-overs, gilets, débardeurs et sweat-shirts pour les sapeurs-pompiers et les personnes administratifs, techniques et spécialisés – Entreprise REGAIN

- Montant maximum initial du SDIS 53 : 1 160.00 € HT
- Montant maximum modifié : 12 000.00 € HT
- Montant maximum initial pour tous les SDIS membres du groupement de commande : 319 610.00 € HT
- Montant de l'avenant : 10 840.00 € HT représentant une augmentation de 3.39 %
- Nouveau montant maximum total pour tous les SDIS membres du groupement de commande : 330 450.00 € HT

Certifié exécutoire
Le Président du Conseil
d'Administration du SDIS,



Franck ESNOUF

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA MANCHE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le 5 juillet 2023 à 15 heures, à la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours, 1238 Rue du Vieux Candol à SAINT-LÔ, sous la présidence de Monsieur Franck ESNOUF, Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Date de la convocation : 26 juin 2023

Etaient présents : Mme NOUVEL, Mme GRASSET, M. LELONG

Assistaient également : CGL SORIEUL, LCL LURTON, M. MACE.

Etait excusée : Mme CASTELEIN

Secrétaire de séance : Mme GRASSET

RAPPORT N° 1-4

Objet : Marché de fourniture de vestiaires pour le SDIS de La Manche – Appel d'offres ouvert – Autorisation de signer les marchés.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu le budget primitif 2023 approuvé par la délibération n° 2-1 du conseil d'administration du 9 février 2023,

Vu l'avis d'appel public à concurrence transmis pour publication au Bulletin Officiel des Achats et des Marchés Publics (BOAMP) et au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE),

Vu le procès-verbal et les décisions prises par la Commission d'Appel d'Offres en matière de choix des offres retenues lors de sa séance du mercredi 5 juillet 2023,

Vu le rapport de présentation remis à chaque membre du bureau du conseil d'administration.

Le bureau du conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Président du conseil d'administration à signer les marchés ci-dessous :

Lots	Entreprise	Montant maximum annuel du marché HT	Formule retenue
Lot n°1 : Vestiaires sapeurs-pompiers	CASIERS VESTIAIRES CONSIGNES	60 000.00 € HT	Offre de base
Lot n°2 : Vestiaires pour tenues nautiques	Lot infructueux – absence d'offres – relancé selon l'article R. 2122-2 du Code de la Commande Publique		

Date de réception en préfecture
050-285000014-20230705-DEL-1-4-BUR-DE
Date de télétransmission : 13/07/2023
Date de réception préfecture : 13/07/2023

Lot n°3 : Vestiaires pour tenue de feu	CASIER VESTIAIRES CONSIGNES	52 500.00 € HT	Offre de base
---	--	-----------------------	----------------------

Certifié exécutoire
Le Président du Conseil
d'Administration du SDIS,



Franck ESNOUF

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA MANCHE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le 5 juillet 2023 à 15 heures, à la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours, 1238 Rue du Vieux Candol à SAINT-LÔ, sous la présidence de Monsieur Franck ESNOUF, Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Date de la convocation : 26 juin 2023

Etaient présents : Mme NOUVEL, Mme GRASSET, M. LELONG

Assistaient également : CGL SORIEUL, LCL LURTON, M. MACE.

Etait excusée : Mme CASTELEIN

Secrétaire de séance : Mme GRASSET

RAPPORT N° 1-5

Objet : Elargissement du dispositif de la carte achat au chef du groupement des territoires

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le décret 2004-1144 du 26 octobre 2004,

Vu la délibération n°1-2 du bureau du conseil d'administration du 12 février 2019 relative à la mise en place de la carte achat public en vertu du Décret 2004-1144 du 26 Octobre 2004,

Vu la délibération n°1-4 du bureau du conseil d'administration du 12 septembre 2019 relative à l'extension de la carte achat public en vertu du décret 2004-1144 du 26 octobre 2004,

Vu la délibération n°1-13 du bureau du conseil d'administration du 12 février 2020 relative à l'extension de la carte achat public en vertu du décret 2004-1144 du 26 octobre 2004,

Vu la délibération n°1-1 du bureau du conseil d'administration du 5 mai 2022 relative au renouvellement de la carte achat au sein du SDIS de la Manche,

Le bureau du conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Président du conseil d'administration à signer l'avenant au contrat autorisant l'extension du dispositif au chef du groupement des territoires en fixant un plafond annuel à 2000 euros TTC et un montant maximum par transaction de 200 euros TTC.
- **AUTORISE** Monsieur le Président du conseil d'administration à signer tout acte qui en serait la suite ou la conséquence.

Accusé de réception en préfecture
050-285000014-20230705-DEL-1-5-BUR-DE
Date de télétransmission : 13/07/2023
Date de réception préfecture : 13/07/2023

Certifié exécutoire
Le Président du Conseil
d'Administration du SDIS,

Franck ESNOUF

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA MANCHE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le 5 juillet 2023 à 15 heures, à la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours, 1238 Rue du Vieux Candol à SAINT-LÔ, sous la présidence de Monsieur Franck ESNOUF, Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Date de la convocation : 26 juin 2023

Etaient présents : Mme NOUVEL, Mme GRASSET, M. LELONG

Assistaient également : CGL SORIEUL, LCL LURTON, M. MACE.

Etait excusée : Mme CASTELEIN

Secrétaire de séance : Mme GRASSET

RAPPORT N° 1-6

Objet : Sortie d'éléments de l'actif par mise à la réforme

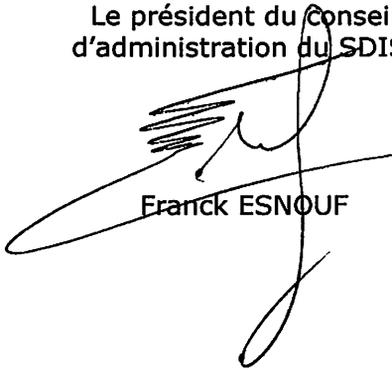
Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de présentation adressé à chaque membre du bureau du conseil d'administration.

Le bureau du conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité :

- **DECIDE** de déclasser et de réformer les biens figurant dans le tableau ci-annexé,
- **AUTORISE** Monsieur le Président du conseil d'administration à procéder à la destruction de ces biens.

Certifié exécutoire
Le président du Conseil
d'administration du SDIS,


Franck ESNOUF

N° d'inventaire	Libellé (reste du -x)	Année	Fournisseur	Référence		Valeur historique de l'immobilisation	Imputation	Cumul des Amortissements	VNC	Nouvelle VNC après la sortie
				Md	Bd					
12INFO0007	Transferts: Frais d'insertions 2010 - Informatique	2012		5120	379	2 904,76	21838	2 904,76	0	0
15INFO0008	MOBILE NU WIKO RIDGE 4G ET ETUI CLAPET CUIR	2015	VIVRE MOBILE	3576	619	279,80	21838	279,80	0	0
15INFO0009	NOKIA LUMIA NU 630 DS BLACK	2015	VIVRE MOBILE	5295	887	149,89	21838	149,89	0	0
15INFO0021	3 NOKIA LUMIA 640 ECRAN 5 POUCES 4G	2015	ICM	8256	1341	643,43	21838	643,43	0	0
15INFO0022	2 NOKIA LUMIA 640 4G 5 POUCES	2015	ICM	8257	1341	428,95	21838	428,95	0	0
16INFO0009	2 MOBILES LUMIA DOUBLE SIM	2016	VIVRE MOBILE	3998	619	358,00	21838	358,00	0	0
16INFO0015	IPHONE 5S	2016	VIVRE MOBILE	4962	754	403,91	21838	403,91	0	0
16MATINFO0005	PIECES DETACHEES IPHONE 5G	2016	VIVRE MOBILE	5073	773	149,00	21838	149,00	0	0
16INFO0017	1 IPHONE 5S 16GB RECONDITIONNE	2016	ICM	6059	940	326,96	21838	326,96	0	0
17MATTRANS0004	TELEPHONES	2017	COMPLETEL	1810	269	4 908,00	21838	4 908,00	0	0
19MATTRANS0002	IPHONES	2019	REGECO	1118	167	3 303,36	21838	3 303,36	0	0
19MATTRANS0007	SAMSUNG GALAXY	2019	ORANGE	4620	680	791,40	21838	791,40	0	0
18MATTRANS0009	SAMSUNG A5 2017	2018	ORANGE	5071	731	287,76	21838	287,76	0	0

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA MANCHE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le 5 juillet 2023 à 15 heures, à la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours, 1238 Rue du Vieux Candol à SAINT-LÔ, sous la présidence de Monsieur Franck ESNOUF, Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Date de la convocation : 26 juin 2023

Etaient présents : Mme NOUVEL, Mme GRASSET, M. LELONG

Assistaient également : CGL SORIEUL, LCL LURTON, M. MACE.

Etait excusée : Mme CASTELEIN

Secrétaire de séance : Mme GRASSET

RAPPORT N° 1-7

Objet : Sortie de véhicule accidenté BA-390-QL par cession

Vu le code général des collectivités territoriales.

Vu le rapport de présentation adressé à chaque membre du bureau du conseil d'administration.

Le bureau du conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité :

- **AUTORISE** la sortie du bien listé dans le rapport présenté aux membres du bureau du conseil d'administration,
- **AUTORISE** Monsieur le Président du conseil d'administration à vendre le véhicule accidenté à un épaviste avec un complément crédité par la compagnie d'assurance.

Certifié exécutoire
Le président du conseil
d'administration du SDIS,

Franck ESNOUF

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA MANCHE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le 5 juillet 2023 à 15 heures, à la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours, 1238 Rue du Vieux Candol à SAINT-LÔ, sous la présidence de Monsieur Franck ESNOUF, Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Date de la convocation : 26 juin 2023

Etaient présents : Mme NOUVEL, Mme GRASSET, M. LELONG

Assistaient également : CGL SORIEUL, LCL LURTON, M. MACE.

Etait excusée : Mme CASTELEIN

Secrétaire de séance : Mme GRASSET

RAPPORT N° 2-1

Objet : Contrats d'apprentissage

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 6227-1 à L. 6227-12 et D. 6271-1 à D. 6275-5,

Vu le rapport de présentation remis à chaque membre du conseil d'administration,

Considérant que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 25 ans d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration et que cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre,

Considérant que ce dispositif présente un intérêt, tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises par lui,

Considérant qu'à l'appui de l'avis favorable du comité social territorial, réuni en sa séance du 21 juin 2023, il revient au bureau du conseil d'administration de délibérer sur la possibilité de recourir au contrat d'apprentissage.

Le bureau du conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité :

• DECIDE

- De recourir au contrat d'apprentissage,
- De conclure, dès la rentrée scolaire 2023, deux contrats d'apprentissage, l'un au service communication et l'autre au service informatique,

Accusé de réception en préfecture
05072550000420230705 DEL 21 BUR-DJ
Date de télétransmission : 13/07/2023
Date de réception préfecture : 13/07/2023

- D'autoriser Monsieur le Président du conseil d'administration à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment, les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les centres de formation d'apprentis ;

- **PRECISE** que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2023.

Certifié exécutoire
Le Président du Conseil
d'Administration du SDIS,



Franck ESNOUF

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA MANCHE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le 5 juillet 2023 à 15 heures, à la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours, 1238 Rue du Vieux Candol à SAINT-LÔ, sous la présidence de Monsieur Franck ESNOUF, Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Date de la convocation : 26 juin 2023

Etaient présents : Mme NOUVEL, Mme GRASSET, M. LELONG

Assistaient également : CGL SORIEUL, LCL LURTON, M. MACE.

Etait excusée : Mme CASTELEIN

Secrétaire de séance : Mme GRASSET

RAPPORT N° 2-2

Objet : Procédure de recrutement d'un(e) chargé(e) de communication

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8,

Vu le décret n°2019-1414 du 19 décembre 2019, relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels,

Vu le tableau des effectifs,

Vu le rapport de présentation remis à chaque membre du bureau du conseil d'administration.

Le bureau du conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité :

• DECIDE

- De confirmer un emploi de chargé de communication à temps complet, en qualité d'emploi permanent et d'autoriser Monsieur le président du conseil d'administration à procéder au recrutement d'un fonctionnaire appartenant au cadre d'emploi des rédacteurs (catégorie B), et relevant du grade de rédacteur territorial,
- De verser une rémunération établie par référence aux grilles du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux (indice brut de départ 389, indice brut terminal 597), à laquelle s'ajouteront les éventuelles primes et indemnités afférentes à ce grade,

- D'autoriser à pourvoir ce poste, le cas échéant, par un agent contractuel de droit public dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.
- **PRECISE** que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2023.

Certifié exécutoire
Le Président du Conseil
d'Administration du SDIS,



Franck ESNOUF

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA MANCHE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le 5 juillet 2023 à 15 heures, à la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours, 1238 Rue du Vieux Candol à SAINT-LÔ, sous la présidence de Monsieur Franck ESNOUF, Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Date de la convocation : 26 juin 2023

Etaient présents : Mme NOUVEL, Mme GRASSET, M. LELONG

Assistaient également : CGL SORIEUL, LCL LURTON, M. MACE.

Etait excusée : Mme CASTELEIN

Secrétaire de séance : Mme GRASSET

RAPPORT N° 3-1

Objet : Centre d'Incendie et de Secours du Mont-Saint-Michel et création d'un pôle de sécurité sur le site de la Caserne

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis favorable de la commission patrimoine réunie en sa séance du 21 juin 2023 ;

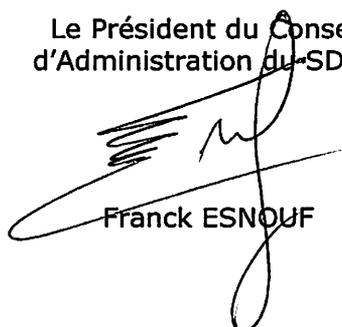
Vu le rapport de présentation remis à chaque membre du bureau du conseil d'administration ;

Le bureau du conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité :

● **APPROUVE** le principe de la création d'un pôle de sécurité sur le site de la caserne, selon les conditions exposées dans le rapport présenté aux membres du bureau du conseil d'administration ;

● **AUTORISE** les services à continuer les études nécessaires pour présenter, lors d'une prochaine instance, un projet plus abouti aussi bien sur le plan technique, financier que juridique.

Certifié exécutoire
Le Président du Conseil
d'Administration du SDIS,


Franck ESNOUF

Accusé de réception en préfecture
050-285000014-20230705-DEL-3-1-BUR-DE
Date de télétransmission : 13/07/2023
Date de réception préfecture : 13/07/2023

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA MANCHE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le 5 juillet 2023 à 15 heures, à la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours, 1238 Rue du Vieux Candol à SAINT-LÔ, sous la présidence de Monsieur Franck ESNOUF, Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Date de la convocation : 26 juin 2023

Etaient présents : Mme NOUVEL, Mme GRASSET, M. LELONG

Assistaient également : CGL SORIEUL, LCL LURTON, M. MACE.

Etait excusée : Mme CASTELEIN

Secrétaire de séance : Mme GRASSET

RAPPORT N° 3-2

Objet : CIS Sourdeval : régularisation administrative sur l'occupation des logements

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission patrimoine réunie en sa séance du 21 juin 2023,

Vu le rapport de présentation remis à chaque membre du bureau du conseil d'administration.

Le bureau du conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le projet de convention de mise à disposition à titre gratuit des deux logements situés à l'étage du centre d'incendie et de secours de Sourdeval par la communauté d'agglomération du Mont-Saint-Michel-Normandie (CAMSMN), tel qu'exposé dans le rapport présenté aux membres du bureau du conseil d'administration,
- **AUTORISE** Monsieur le Président du conseil d'administration à signer cette convention et tous documents nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.

Certifié exécutoire
Le Président du Conseil
d'Administration du SDIS,


Franck ESNOUF